



l'écho

du Haut Soultzbach

INFORMATIONS MUNICIPALES



N° 5
ÉTÉ 2018

Sommaire

Page 3	Editorial
Pages 4 - 10	Les échos du conseil municipal
Pages 11 - 13	Finances
Page 14	Urbanisme
Pages 15 - 17	Citoyenneté et environnement
Pages 18 - 23	Culture
Pages 24 - 25	Communication
Pages 26 - 27	Population
Pages 28 - 30	Associations
Page 31	Sécurité
Pages 32 - 33	Conseil de Fabrique
Pages 34 - 36	En bref
Page 37	Etat civil
Pages 38 - 39	Boîte à images



Édito



L'ESPRIT VILLAGEOIS, C'EST FAIRE VIVRE LA RURALITÉ TOUT EN DÉVELOPPANT LA COMMUNE !

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Nous savons tous que Le Haut Soultzbach et ses deux villages ruraux sont situés au calme et à la campagne. Vivre dans un tel environnement confère de **nombreux avantages** comme ceux de respirer un air plus pur, bénéficier d'un cadre bucolique, disposer d'un « esprit villageois » et d'une proximité plus forte avec les habitants. « L'esprit villageois » permet également de s'impliquer dans le monde associatif qui est plus développé dans les zones rurales qu'en ville. Nous pouvons compter sur ces associations pour animer tout au long de l'année les nombreuses manifestations locales.

Vivre dans un village rural, c'est aussi disposer **d'une nature verte et d'un cadre propice à l'agriculture** en côtoyant ceux qui la font vivre. Il est nécessaire de s'en accommoder et d'intégrer les contraintes de cette vie rurale. Oui, parfois dans nos villages les coqs chantent tôt le matin, les vaches meuglent au loin, des tracteurs circulent sur les routes et ralentissent la circulation... mais l'action quotidienne des agriculteurs est avant tout faite pour nourrir nos populations. Parfois aussi les cloches de l'église s'entendent lorsque sonne l'Angélus ou signalent la messe aux paroissiens. A Soppe-le-Haut et Mortzwiller nous disposons également aussi d'un important potentiel forestier qui permet de chauffer nos maisons en hiver ou de fabriquer des meubles. Ce bois doit nécessairement être coupé et cela entraîne le passage de camions et les bruits des tronçonneuses qui vont avec.

Notre mission est de **développer nos villages au sein de la commune nouvelle** tout en préservant cet « esprit villageois » et cette ruralité. Nous agissons avec force et détermination dans ce cadre depuis plusieurs années maintenant. De nombreux chantiers ont été menés avec, en premier, lieu **la rénovation et la mise en valeur de nos écoles**.

C'est là un élément clé du développement de nos communes. En investissant fortement dans les écoles, nous investissons dans l'avenir et nous permettons ainsi à de nombreux élèves de vivre dans cette ruralité qui fait le socle de la vie de nos villages.

En créant la commune nouvelle du Haut Soultzbach, nous voulions justement préserver nos capacités d'investissements et nous appuyer sur la complémentarité de nos villages pour **créer une dynamique**. Nous pensons qu'à ce stade ce pari est gagné. Nous poursuivrons encore les investissements pour améliorer la qualité de vie (vous découvrirez les projets dans les pages de ce bulletin). Nous poursuivrons le rapprochement au travers de manifestations comme la journée citoyenne qui aura lieu le **22 septembre prochain** ou lors du bal tricolore du 13 juillet. La bonne entente entre nous et nos équipes permet également de développer cet « esprit villageois ».

Soyons fiers de vivre à la campagne, soyons heureux de disposer d'un tel cadre de vie et mettons toujours à l'honneur cette chance en préservant cet « esprit villageois ».

Christophe BELTZUNG
Maire délégué de Mortzwiller

Franck DUDT
Maire du Haut Soultzbach
Maire délégué de Soppe-le-Haut

l'écho du Haut Soultzbach

Directeurs de la publication :
Franck Dudt, Christophe Beltzung, Maires

Conception graphique : Agence **OCASA** ©
Rédaction et Photos : Membres de la commission
Communication, Maurice Aubert, Bernard Schmeltz

Impression : GRAPHICEST

Commune du Haut Soultzbach
Tél : 03 89 82 52 10 - fax : 03 89 39 03 77
mairie@le-haut-soultzbach.fr
www.le-haut-soultzbach.fr et sur

N° 5
ÉTÉ 2018

→ La balance générale du budget est la suivante :

Section de fonctionnement
Dépenses : 690 467,16 €
Recettes : 690 467,16 €

Section d'investissement
Dépenses : 429 935,46 €
Recettes : 429 935,46 €

Après avoir reçu les précisions utiles sur le budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le budget primitif 2018, tel qu'il a été présenté.

INVESTISSEMENTS 2018 : ADOPTION DES PROJETS ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après délibération, les projets suivants sont approuvés (montant TTC) :

- **Parcours de pump track** (parcours vélo-cross) : 3 000 €
- **Rénovation de l'ancienne épicerie en mairie annexe** : 70 000 €
- **Rénovation du calvaire devant l'église Sainte Marguerite** : 25 000 €
- **Rénovation d'un appartement à l'étage mairie annexe** : 80 000 €
- **Travaux d'aménagement de la voirie en lien avec l'étude de sécurité** : 53 040 €
- **Aménagement de l'entrée de la mairie** : 2 200 €
- **Rénovation et amélioration de l'éclairage rue Allmend** : 30 000 €
- **Panneaux clignotants signalant les deux écoles** : 8 300 €

→ Et le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander toutes subventions ou aides relatives à ces opérations auprès de l'Etat, la Région, le Département notamment le dispositif des « amendes de police » et l'ensemble des organismes susceptibles apporter une aide à la réalisation des projets.

RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

M. Franck DUDT présente le rapport d'activités 2017 du syndicat. Et relève particulièrement les points forts de l'année 2017, à savoir :

- Election du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau Syndical,
- Adhésion au Syndicat de la Ville de Héisingue, pour une partie de son territoire,
- Contrôle des concessions d'électricité et de gaz,
- Reversement aux communes de la redevance d'investissement R2,
- Travaux environnement 2017 au titre de l'Article 8 financés par Enedis,
- Déplacements d'ouvrages basse et moyenne tensions financés par le Syndicat sur ses fonds propres,
- Enfouissement des lignes électriques basse et moyenne tensions financé par le Syndicat sur ses fonds propres,
- Conventions de cofinancement de travaux 20 000 volts entre le Syndicat et Enedis,
- Programme de mise en valeur des cabines hautes remarquables,

- Délégation de Service Public gaz pour 2017 pour les communes de Niederentzen et Oberentzen,
- Convention entre le Syndicat et Enedis pour l'accompagnement du programme de résorption des Coupe-Circuits Principaux des réseaux en toiture pour la période 2018-2020,
- Protocole entre le Syndicat, Enedis, la Ville de Mulhouse et M2A pour la modernisation des réseaux électriques de la Ville de Mulhouse pour la période 2018-2020,
- Avenant n° 6 au Contrat de concession avec Enedis et convention d'application de son Article 8 pour la période 2018-2020,
- Adhésion du Syndicat à l'Entente Grand Est.
- Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le rapport d'activité 2017 du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin.

APPLICATION INFOS COMMUNE : CONTRAT D'ABONNEMENT AUX SERVICES

M. Franck DUDT présente l'application infos commune. Il s'agit d'un outil de communication de la mairie vers les citoyens abonnés gratuitement et l'inverse (système d'alertes via notification push – actualités et événements de la commune – informations sur la commune – formulaire de contact – signaler son absence).
Bénéfices pour la commune : avertir les citoyens en temps réel – dynamiser la vie locale – rassurer les citoyens – améliorer le plan communal de sauvegarde.
Coût : à partir de 34,90 € HT/mois.
Certains membres du Conseil estiment que le coût de l'abonnement mensuel est important par rapport à l'impact que pourrait avoir l'application sur les citoyens, le téléphone portable n'étant pas forcément l'apanage des personnes âgées ; ne pas négliger non plus les répercussions sur la santé du personnel ainsi que l'impact sur le temps de travail.

→ Le Conseil Municipal, après délibération (un contre : Anita AUBERT – cinq abstentions : Rose-Marie FRICKER – Bénédicte BAUDOIN – Germaine VILMIN – Michel SETIF et Jérôme FINCK), autorise M. le Maire à signer le contrat d'abonnement pour un an.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- **Tentatives d'intrusion**
Deux habitations ont subi des tentatives de cambriolages. Il est recommandé de rester vigilant !
- **Arrêt de bus sortie du village de Mortzwiller vers Lauw**
M. Christophe BELTZUNG, maire délégué de Mortzwiller, estime qu'il n'est pas à sa place pour les collégiens qui attendent le bus le matin. Les enfants continuent d'attendre le bus à la fontaine. Un cas similaire est relevé à Soppe-le-Haut à hauteur du 64 Grand'rue et ne semble pas poser de problème aux Collégiens qui sont obligés de traverser la rue également.

→ **PLUI**
M. Christophe BELTZUNG, Vice-Président de la communauté de communes et chargé du dossier PLUI fait part des rencontres dans les diverses mairies de l'aire de la CCVDS. Le bureau d'études exploite la loi mise en place par le législateur et il s'agira d'appliquer le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et de trouver un compromis entre le Scot élaboré en 2012 et les desiderata des propriétaires fonciers. Un débat sur le règlement aura lieu au niveau de la communauté de communes et le PLUI devra être voté d'ici à fin juin 2019.

- **SIS**
Mme Angélique DROUET a démissionné du Syndicat Intercommunal du Soultzbach. Elle est remplacée par M. Laurent LILLER qui sera proposé comme vice-président au SIS : il aura la charge des pompiers et la gestion des bâtiments scolaire de Soppe-le-Bas.
M. Michel SETIF, conseiller municipal du Haut Soultzbach sera proposé pour s'occuper de la gestion des transports scolaires étant disponible en journée et des relations avec les écoles. Contrairement aux maires et adjoints qui touchent une indemnité par rapport à leurs attributions communales, M. SETIF touchera une indemnité correspondante à la taille du syndicat.
Dans ce cadre et en accord avec lui, M. Dominique RULOFS reste délégué et quitte ses fonctions de Vice-Président du SIS.
M. Franck DUDT estime que la solution est bonne et permet à chaque commune d'être représentée comme il se doit au sein du SIS.

→ **Imprimante de la bibliothèque**
Mme Anita AUBERT signale que l'imprimante de la bibliothèque ne fonctionne pas.
Il lui est suggéré de changer d'imprimante, le coût des cartouches étant quasiment aussi élevé que celui d'une nouvelle imprimante.

**L'ensemble
des procès-verbaux
complets sont disponibles
sur le site internet
de la commune :**
www.le-haut-soultzbach.fr



Budget 2018 : Maintien de la fiscalité et priorisation des investissements



Après plusieurs semaines de préparation lors des réunions Maires-adjoints, un Conseil Municipal le lundi 26 février pour échanger et débattre sur les priorités et une commission des finances le 29 mars de finalisation, le budget 2018 a été proposé au vote des conseillers municipaux le mercredi 11 avril. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le budget proposé par le Maire.

Une fiscalité stable une fois de plus

Le Conseil Municipal a reconduit les taux communaux à l'identique. Le taux de taxe d'habitation pondéré entre les deux communes déléguées reste fixé à 12,06%. De fait les taux pondérés des deux communes historiques sont fixés pour la taxe foncière bâti (TFB) à 8,29%, le foncier non bâti (TFNB) à 46,05%. Le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach au 1er janvier 2018 ne permet plus au Conseil Municipal de se prononcer sur le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CET).

Comme annoncé l'an dernier, avec l'harmonisation des taux entre les deux communes déléguées, la taxe foncière bâti augmentera de 0,2385 point par an à Mortzwiller et baissera de 0,1446 point à Soppe-le-Haut dans le même temps. Les habitants de Mortzwiller ont quant à eux bénéficié d'une baisse sensible en 2017 via

l'instauration de l'abattement général de 15% à la base sur la taxe d'habitation.

L'inquiétude de la suppression de la Taxe d'Habitation par l'Etat est également palpable. Cette année, l'Etat s'engage à reverser via un dégrèvement les montants sur la base de 2017, mais les élus s'interrogent sur l'avenir et notamment sur le risque de voir ce dégrèvement baisser au fur et à mesure de la mise en place de la suppression de la Taxe pour les ménages.

Un budget réfléchi, constructif et raisonnable

Le budget 2016 s'équilibre à 69 467,16 euros en section de fonctionnement et à 429 935,46 euros en section d'investissement.

La section de fonctionnement intègre les charges courantes d'éclairage, de chauffage ou encore l'entretien des bâtiments et de la voirie. Elle prend en compte les salaires des agents communaux et les contributions comme celle du Syndicat Intercommunal du Soultzbach qui gère les écoles et le corps de Sapeurs-pompiers. C'est dans cette section que sont intégrées les recettes des impôts et les dotations de l'Etat.

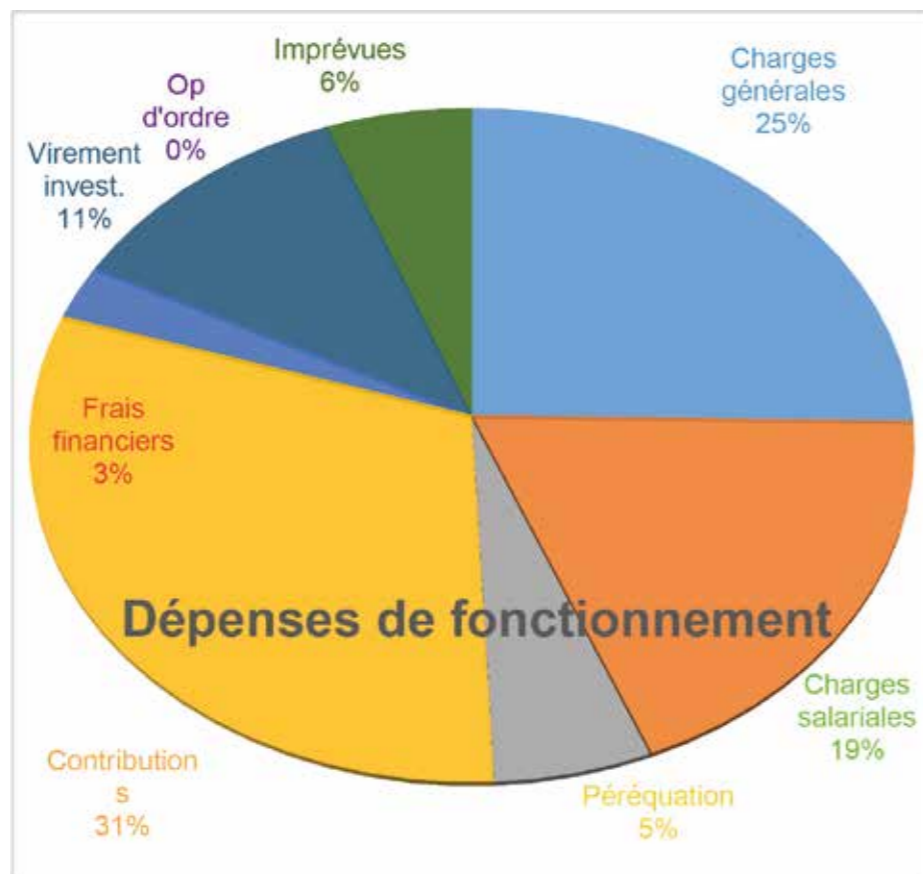
La baisse significative du Fonds Départemental de Compensation de la Taxe Professionnelle d'un montant de 15 000 euros entraîne un resserrement des marges de manœuvres en fonctionnement et impose de gérer les dépenses de cette section au plus près. La décision de l'Etat de faire baisser ce fonds important pour les communes rurales fait craindre une suppression totale de cette ressource dans les prochaines années. Après une première baisse de 7% en 2017, c'est une baisse de 14% qui sera à supporter cette année. Ce fonds rapportait 98 000 euros à la commune en 2016, puis 90 000 euros en 2017 et cette année, la recette ne sera certainement que de 75 000 euros.

Pour autant, la bonne gestion des deniers publics permet que le virement à la section d'investissement passe cette année à 80 232,16 euros soit une augmentation de 10 000 euros de l'autofinancement par rapport à l'an dernier.

Des détails sur les dépenses de fonctionnement :

Le montant total des dépenses de fonctionnement est estimé à 690 467,16 euros. Les charges courantes s'élèvent à 174 465 euros avec notamment l'entretien des bâtiments, des voiries, le chauffage, la communication ou encore les assurances. Le chapitre des charges de personnel est fixé à 128 600 euros, les différents fonds de péréquation de l'Etat s'évaluent à 37 000 euros et celui comprenant les contributions aux différents organismes s'élève à 211 680 euros dont 157 000 euros pour le Syndicat Intercommunal du Soultzbach. Le chapitre des charges financières (dont les intérêts de la dette) est inscrit à hauteur de 18 490 euros.

Fonctionnement	
Dépenses	
Charges générales	174 465,00
Charges salariales	128 600,00
Péréquation	37 000,00
Contributions	211 680,00
Frais financiers	18 490,00
Op d'ordre	-
Virement invest.	80 232,16
Imprévues	40 000,00
Total	690 467,16

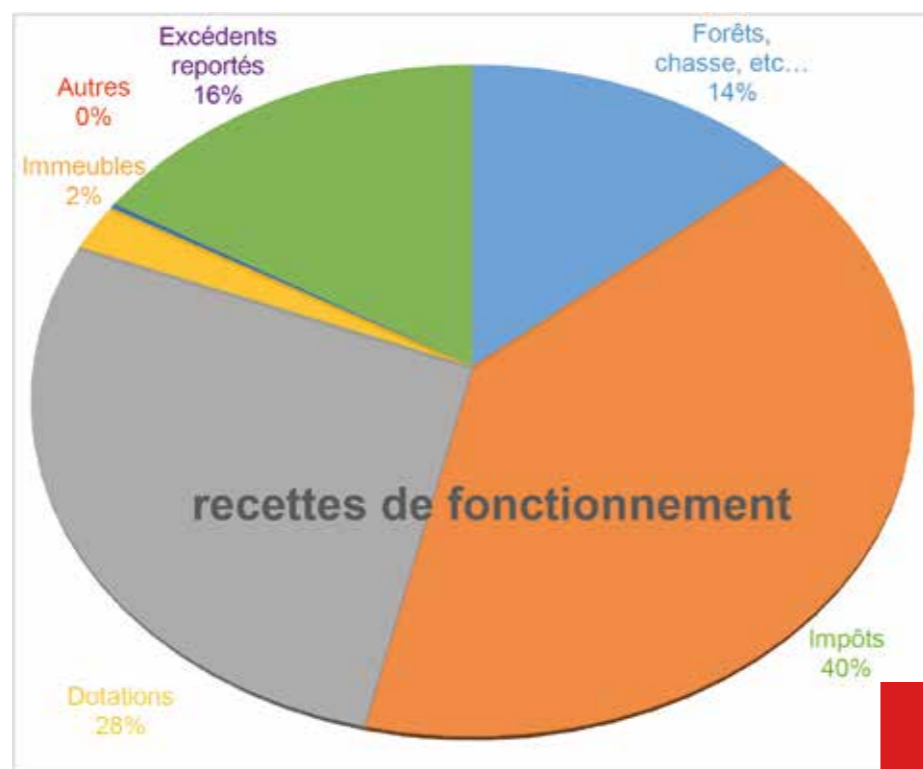


Des détails sur les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des dotations de l'Etat et des impôts locaux. Le chapitre des dotations s'élève à 189 948 euros et celui des recettes fiscales à 275 415 euros. La Commune perçoit également des revenus des immeubles pour 15 700 euros qui augmentent avec la création d'un logement dans l'ancienne mairie de Mortzwiller et les locations de la nouvelle salle festive.

Recettes	
Forêts, chasse, etc...	94 477,00
Impôts	275 415,00
Dotations	189 948,00
Immeubles	15 700,00
Autres	1 660,00
Excédents reportés	113 267,16
Total	690 467,16

Enfin, le chapitre des coupes de bois et des droits de chasse s'élève à 94 477 euros de recettes. Les recettes de fonctionnement intègrent également 113 267,16 euros de report de l'excédent réalisé l'année dernière.



Des détails sur les dépenses d'investissement :

Les principaux investissements seront consacrés à la réalisation du projet de mairie annexe à Soppe-le-Haut avec 70 000 euros pour l'installation dans l'ancienne épicerie d'un bureau d'accueil aux normes d'accessibilité et du déménagement du Conseil de Fabrique. 80 000 euros sont provisionnés pour aménager un appartement à l'étage qui permettra la mise en place d'un défibrillateur à la salle festive.

La transformation du Presbytère en logements ne pourra pas être lancée cette année pour deux raisons :

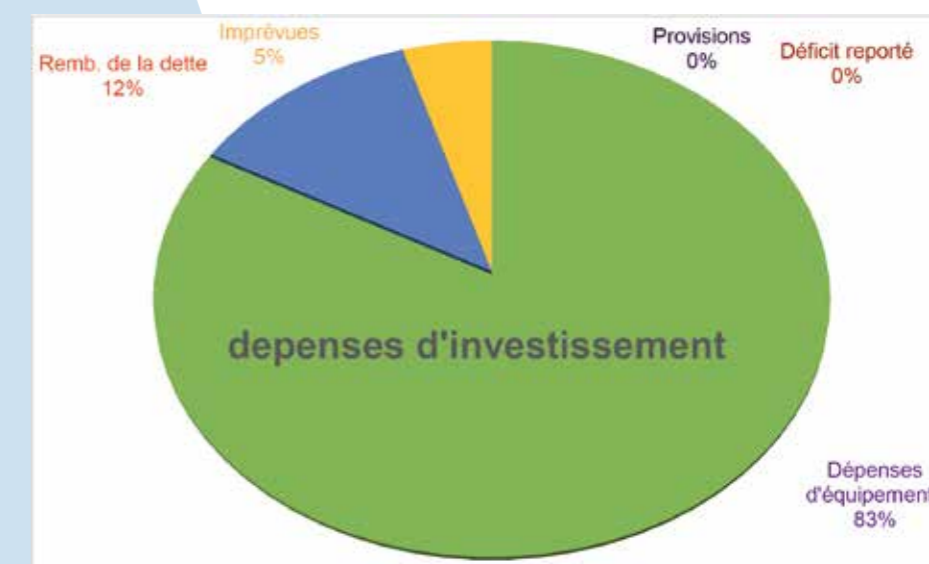
- 1- La capacité financière de la commune ne permet pas de mener deux projets aussi importants en même temps
- 2- Le besoin de déménager d'abord la mairie de Soppe-le-Haut dans l'ancienne épicerie.

Le Conseil Municipal a considéré que les nombreux investissements des dernières années avaient permis d'améliorer le cadre de vie et qu'une priorisation devenait nécessaire pour les années à venir. Un autre projet concerne le patrimoine au travers de la rénovation du calvaire situé à l'entrée de l'église Sainte Marguerite. Un budget de 25 000 euros est programmé avec l'objectif de financer une partie de l'opération par une souscription auprès de la population.

A Mortzwiller, c'est la rue Allmend qui aura les honneurs cette année avec la rénovation et l'amélioration de l'éclairage public pour un montant de 30 000 euros. L'installation du réseau Numéricable dans la rue du Soultzbach est également programmée pour 6 000 euros ou encore la mise en place d'un défibrillateur à la salle festive.

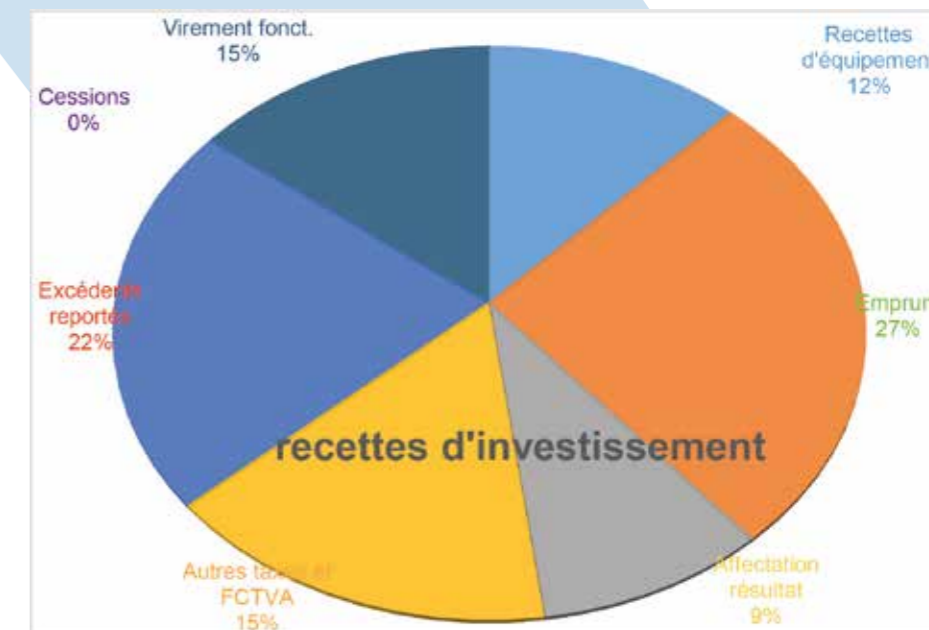
Enfin, après un long travail sur la sécurisation de la traversée des deux villages, une première enveloppe sera consacrée à la réalisation d'aménagement de voirie sur la RD 148. 53 000 euros sont réservés pour ce projet mais les autorisations du Conseil Départemental et les demandes

de subventions pourraient être longues à obtenir. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a également approuvé le projet de créer des zones limitées à 30 km/h aux abords des écoles et l'installation de panneaux clignotants aux heures des entrées et sorties des élèves.



Des détails sur les recettes d'investissement :

Les recettes de la section d'investissement proviennent pour 80 232,16 euros du virement de la section de fonctionnement et pour 49 733,86 euros de l'excédent positif reporté de l'année 2017. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) représente la somme 70 727,16 euros. La participation pour voirie et réseau (PVR) de la rue du Soultzbach se monte à 27 602,49 euros et 13 000 euros de subventions sont escomptés pour le financement des investissements 2018. Diverses autres recettes d'investissement sont à prévoir comme la taxe d'aménagement pour 15 000 euros. Enfin, un emprunt de 147 000 euros est prévu pour équilibrer le budget et financer les principales opérations. Le total des recettes d'investissement est estimé à 429 935,46 euros.



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Le projet de PLUi se précise avec les élus en attendant d'être présenté aux habitants les 18 et 19 octobre 2018.

Ce début d'année 2018 a vu la tenue d'une nouvelle série d'ateliers en communes avec les élus et les Personnes Publiques Associées (PPA) pour travailler sur un premier projet de zonage et de règlement, établi à l'aune des orientations de la Communauté de communes, réunies au sein du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Ces ateliers de projet se sont déroulés du 26 février au 10 avril et ont conduit à réajuster les zonages, à identifier les secteurs stratégiques de développement devant faire l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) plus précises et à amender les règles écrites (voir première photo de l'atelier en mairie de Guewenheim). Ils ont été suivis les 23 et 24 avril par une réunion de travail spécifique avec les Personnes Publiques Associées sur une première version complète du PLUi (voir schéma) et par un dernier atelier intercommunal de travail sur le règlement écrit, animé par le groupement d'étude SAGACité / Cerema / Liochon, au pôle numérique La Source à Dolleren (voir seconde photo). Enfin, un atelier intercommunal sur le paysage et la biodiversité s'est tenu le 6 juin en vue d'élaborer une OAP sur ces deux thèmes à l'échelle de la vallée.

A l'issue de cette nouvelle série d'ateliers, une nouvelle version plus aboutie du PLUi a été retravaillée et mise en forme par le groupement d'étude

pour être présentée aux élus communautaires le 11 juillet au soir, lors d'un cinquième séminaire. Il s'agit pour les élus, à cette occasion, de trancher les derniers points sujets à débat avant de mettre à disposition des habitants, fin août début septembre (par téléchargement depuis le site internet de la CCVDS), un document d'étude aussi complet que possible pour permettre à tous d'appréhender les contours du futur PLUi.

En effet, de nouvelles réunions publiques sont d'ores et déjà programmées les 18 et 19 octobre 2018 à la salle polyvalente de Masevaux et auront lieu de 18h30 à 21h30 selon la distinction faite par l'armature urbaine entre les « Villages » de Dolleren, Kirchberg, Le Haut Soultzbach, Lauw, Rimbach-près-Masevaux, Sewen, Sickert, Soppe-le-Bas et Wegscheid (18 octobre) et les « Bourgs intermédiaires et pôle d'ancrage » de Burnhaupt-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut, Guewenheim, Masevaux-Niederbruck, Oberbruck et Senheim (19 octobre). Les habitants pourront ainsi donner leur avis et poser leurs questions sur le contenu du document aux élus communautaires et au groupement d'étude réunis pour l'occasion autour du Président.

Les habitants auront encore un délai supplémentaire d'un mois après ces réunions publiques pour porter à la connaissance de la Communauté de communes ou des mairies leurs dernières observations sur le document d'étude.

A l'issue de ce délai, un bilan de la concertation sera dressé et présen-

té à la Communauté de communes en fin d'année 2018, juste avant que celle-ci arrête le projet de PLUi qui sera soumis à l'avis officiel des PPA et à l'enquête publique, vraisemblablement au premier semestre 2019.

En attendant, il est toujours possible pour chacun de consulter les documents d'étape mis en ligne sur le site internet de la CCVDS (rubrique urbanisme) et de s'exprimer sur les études en cours en écrivant à la CCVDS (par courrier au 9 place des Alliés 68290 Masevaux-Niederbruck ou par courriel au plui@cc-vallee-doller.fr) ou sur les registres réservés à cet effet dans chaque mairie.

AUTORISATION D'URBANISME : LES BONNES PRATIQUES

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

La déclaration préalable de travaux est **obligatoire** notamment dans les cas suivants :

- **construction** (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². En ce qui concerne les travaux sur construction existante, ce seuil est porté à 40 m².
- **construction d'un mur ;**
- **construction d'une piscine** dont le bassin à une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) à une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m ;
- **travaux modifiant l'aspect initial extérieur** d'une construction (remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade) ;
- **travaux de ravalement** s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (à Soppe-le-Haut : périmètre de l'église
- **monument historique.**

Journée Citoyenne

LE HAUT SOULTZBACH



LE 22 SEPTEMBRE 2018

La date est fixée et notre Journée Citoyenne aura lieu cette année le samedi 22 septembre !

Le principe est simple : les « citoyens bénévoles » se retrouvent pour une journée de réalisation sur des projets communs dans la bonne humeur. Les actions sont décidées en concertation avec les élus et les habitants. Elles peuvent être de plusieurs natures : rénovation, fleurissement, actions en faveur de l'environnement, préparation du repas...

L'an dernier, près de 70 habitants sont venus donner un peu de temps pour cette journée sympathique et conviviale au service de la population du Haut Soultzbach dans son ensemble. De nombreux chantiers étaient à l'ordre du jour comme par exemple la mise en valeur de la Source du Soultzbach ou le nettoyage des abords de la mairie à Mortzwiler, la mise en peinture des passages piétons, les fontaines de Mortzwiler nettoyées, la fabrication de décorations estivales, le contrôle de bornes d'incendie, l'identification des lampadaires, la création d'un enclos pour faire pousser des sapins de Noël, l'entretien des caniveaux, etc...

Comment se déroule la journée ?
: Suite aux inscriptions et aux idées proposées par les habitants, des groupes de travail seront formés afin d'intervenir sur les différents chantiers. Comme l'an dernier, les travaux



se dérouleront le matin et le repas sera pris en commun vers 13h00. Collations du matin et repas de midi offerts à tous les participants (entrée - plat chaud + dessert) afin de réunir tout le monde dans une ambiance très conviviale. Pour les personnes ne se sentant pas l'âme de bricoleur, un exemple de participation à cette journée peut être l'aide à l'organisation des repas ou la confection de desserts.

Les enfants seront les bienvenus : ils seront encadrés par des bénévoles qui proposeront des activités spécifiques.

Un talon d'inscription définitif sera diffusé à la rentrée pour vous inscrire et participer à la Journée citoyenne !

Travaux **en forêt**



Coupes résineuses importantes en forêt communale de Mortsweiler en cette année 2018

Des coupes d'amélioration dans les peuplements d'épicéas des parcelles 1 et 3 étaient prévues dans le programme des coupes du document d'aménagement forestier pour l'année 2017. Les techniciens de l'Office National des Forêt ont alors martelé (marquage des bois à couper) en 2016 une partie des bois afin de favoriser la croissance des plus beaux bois en prélevant, les bois ne pouvant s'améliorer (bois dépérissants, fourchus, blessés, ...) et ceux étant arrivés à maturité (gros diamètres) à hauteur de 30 m3 pour la parcelle 1 et 150m3 pour la 3.

La commune avait fait alors le choix de reporter ces coupes résineuses pour 2019 ou 2020 afin d'échelonner les volumes à couper chaque année. Malheureusement 2 foyers de scolytes typographes (petits insectes coléoptères ravageurs des épicéas) se sont développés sur la parcelle 3, contraignant le technicien responsable de la commune à marquer tous les bois « malades » et à risque sur une surface assez conséquente (1ha) en bordure de route et à proximité de la parcelle 4.

Aussi la décision, a-t-elle été prise d'anticiper la coupe sur l'année 2018 afin d'éviter la propagation du ravageur. Au final l'exploitation réalisée

à l'abatteuse par l'entreprise MEYER Espaces verts courant mai aura permis de mettre en vente plus de 300m3 de bois, dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, à destination, pour partie, de la scierie SCHILLIGER de Volgelsheim.

Il est malheureusement possible que l'ensemble des peuplements d'épicéas des parcelles 1 et 3, sur une surface d'environ 3 ha, soient exploités à court ou moyen terme (1 à 10 ans, si l'expansion des scolytes se confirme, afin d'éviter des pertes financières conséquentes pour la commune), comme cela est arrivé sur la parcelle 12 de Guewenheim.

HÔTEL À INSECTES

L'hôtel à insectes du verger communal affiche quasiment complet !

Plus de 2100 tronçons de roseaux et trous percés dans les buches de bois sont occupés ce 12 mai 2018 par les abeilles sauvages (contre 800 environ fin 2016).



Plus de 200 galeries de ponte remplies sur la photo ci-dessus.



C'est l'abeille qui maçonne les bouchons (initial et final) et les cloisons



Drame pour un Bourdon des arbres au verger communal : il va servir de nourriture à une araignée, la Thomise variable ou araignée crabe - (son nom savant est : Misumena vatia).

MARCHE DU 1^{ER} MAI

La balade du 1er Mai à la découverte des nouveaux chemins de l'association foncière de Soppe-le-Haut a rassemblé une trentaine de participants. Merci à Benoît notre guide.



Fleurissement du village



Inauguration de l'école François Florent

Le 7 avril dernier, de nombreuses personnalités se sont succédées pour rendre hommage à François Florent qui a donné son nom à l'école de Soppe-le-Haut. François Florent a été camarade de classe du maire honoraire de Soppe-le-Haut, Monsieur Paul Egly et de Monsieur Paul Schnebelen, de fin mai 1944 à février 1945 dans cette même école.

Nous avons choisi de transcrire dans leur intégralité les discours de Jacques Weber et de François Florent afin de vous transmettre toute l'émotion qu'ils ont suscitée en nous.

Rappelons que Jacques Weber, célèbre acteur a été un des premiers élèves du cours Florent, école de théâtre française à Paris.

Discours de M. François Florent



Vous connaissez le procédé au cinéma qui consiste à superposer deux images du même décor, l'une d'aujourd'hui, l'autre qui réanime le passé...

En cet instant, il m'est si facile d'utiliser ce subterfuge car la présence de ces écolières et écoliers qui ont l'âge que j'eus quand j'étais écolier à Oversultzbach y incite tout naturellement.

En cet instant, je me demande si hier est aujourd'hui ou aujourd'hui, hier.

Avec mes parents, j'entre dans le village par la route de Guewenheim, nous marchons depuis la gare - le soleil est haut, il fait chaud - je traîne la plus petite des trois/quatre valises, - je me demande pourquoi il n'y a pas de roulettes aux valises... la roue était inventée depuis des millénaires - , nous remontons la rue principale, nous devons nous rendre chez Maria Wohlfahrt, ça monte vraiment devant la maison des sœurs garde-malades, pas âme qui vive, des martèlements très espacés chez le maréchal-ferrant dont la maison jouxte celle de la mairie-école, nous nous asseyons sur le vieux banc adossé à la vieille école-mairie, bâtisse délabrée...A droite, le presbytère et ses géraniums...

Face à nous, la vraie école-mairie... impressionnante, isolée sur son tertre, la façade aux murs d'une sorte de vert délavé et craquelé...

"Franzi, do, gesch jetz in d'Schual" me dit mon père.

J'ai commencé l'apprentissage du haut allemand à Mulhouse à l'Ecole Nessel à l'automne 43, je lis déjà le Mülhauser Tagblatt, mais nous parlons alsacien...je crois que l'alsacien est la seule langue qu'on parle dans l'univers...le français, connais pas.

Nous sommes maintenant fin mai quarante-quatre, mon père a résolu de nous mettre à l'abri des bombes qui tombent sur Mulhouse ; Soppe c'est le village de sa famille maternelle, les Schnebelen habitent juste au-dessus des Egly et en face de Wohlfahrt Maria qui tient le café du haut du village qui nous prête ou loue - ça, je ne sais pas - un petit deux pièces sous les combles.

... Alors...Comme au cinéma : un fondu enchaîné...

Avec mon cartable, en sortant de la maison, en face, je vois le Louis qui part aux champs avec ses deux vaches plutôt crottées tirant la charrette... je descends la rue, passant devant la bicoque des Tchirhart, le fumier des Karrer, la maison à hortensias d'Odile Graf, j'évite les bouses de vaches en slalomant, deux fridolins, en uniforme bien sûr, me dépassent



à moto... je vais dans la classe des garçons en passant par la porte de devant, celle qui donne sur la rue, j'ai ma place tout au fond, les grands de treize/quatorze ans devant à droite, Monsieur Hentz arrive, on se lève, on se rassied - tiens pas de Heil Hitler, comme à la primaire de Mulhouse-, les filles piaillent dans la classe de l'autre côté, puis silence instantané à l'arrivée de Mme Hentz...

Noir !

M. Hentz est penché auprès de nous les gamins de sept ans, Marcel Egly est à mes côtés...L'instituteur nous fait faire de l'écriture et un brin de dictée à mi-voix...vus de dos, les grands là-bas sont comme couchés sur leurs cahiers.

J'admire le savoir-faire de M. Hentz qui s'occupe à la fois des grands et des petits.

Noir !

Nous sommes derrière l'école, c'est la récré... dans la cour, la porte des latrines crisse, je n'y vais pas, je me retiens...Il n'y a pas d'eau courante à Soppe...que des pompes à main devant les fermes...

Cut !



Je remonte la rue, les fils Egly remontent en courant, pieds nus...A hauteur de leur maison, je salue un personnage qui depuis notre arrivée me fascine, gras et gros comme une outre, cet Alphonse qui travaille chez les Egly, qui s'affaire en galoches... et puis sur le pas de la porte, une vieille Hortense de la famille Egly, longue et filiforme à la voix perçante, relayée par Eugénie Egly, à la voix encore plus impétueuse admonestant les fils qui arrivent, Louis Egly, le père, toujours placide au milieu de la basse-cour... Ma mère m'a à nouveau préparé une purée patates-carottes ; je fais la moue !

Noir !

C'est dimanche, les cloches de Sainte Marguerite sonnent pour la grand'messe, mon père est là, venu de Mulhouse à vélo...l'oncle Louis aussi, avec son dentier qui branle et sa Janie, couperosée, au gros ventre qui m'intrigue ...

Nous avançons dans la rue de l'Eglise, sous le porche, les jeunes sonneurs de cloches s'agrippent à leur corde, s'en donnent à cœur joie pour tirer et se laisser remonter. Mon père et ma mère prennent place au milieu de la nef... du même côté...je m'avance jusqu'aux rangées des enfants tout juste au pied du banc de communion... du côté des garçonnetts. Pendant le sermon de M. le curé du haut de la chaire, nous les enfants, nous nous asseyons dans l'autre sens,

dos à l'autel et je ne peux m'empêcher de dévisager l'ensemble des paroissiens face à moi...et là-bas vers le fond, mon père et ma mère, elle, avec son bibi qui fait chic.

A la fin de l'office, nous les mioches, sommes les derniers à sortir...mes parents m'attendent au bénitier, ma mère me tend ses doigts pour l'eau bénite...

Certains hommes, ah ! les mécréants, n'ont pas attendu la bénédiction et sont déjà là-bas au bout de la rue et s'agglutinent devant la vieille mairie, fumant et taillant la bavette... les femmes ne s'arrêtent pas et se séparent les unes vers le bas du village, les autres vers le haut...mon père se joint aux hommes : Chari, was get's neis in Mulhusà...

Ma mère me prend par la main et nous remontons la rue...

Noir !

Gros plan sur un doryphore...on élargit... une main d'enfant met le doryphore dans une sorte de boîte de sardines...on élargit encore...et on nous voit arracher les doryphores des feuilles d'un champ de patates... C'est octobre ! En compagnie de M. et Mme Hentz, garçons et filles, nous n'allons plus en classe l'après-midi : nous avons des corvées d'adultes... des fils braillards de la veuve Freytag lancent des doryphores au visage de fillettes apeurées...

Noir !

Nervosité des fridolins qui biberonnent chez Maria...Je ne sais pas bien... juste des mots : Abhauen, Saukrieg, Scheisse, Schanze ...

Dehors, des hommes du village, surveillés par un feldwebel et deux bifins armés, sont forcés d'éventrer la rue... c'est pour empêcher les tanks français de passer, paraît-il...c'est milieu novembre, il pleut comme vache qui pisse...

Noir !

Le calendrier du bistrot de Maria indique : Dienstag 28 November ! Mon père est revenu de Mulhouse... il était redevenu français le 20 ! Il a traversé les lignes dans la forêt de Heimsbrunn le 22 et le voilà à nouveau allemand !

Midi vingt : je remarque une colonne de fridolins qui monte la route de Senthem et qui disparaît vite derrière la bosse...

Midi trente : nous déjeunons dans notre soupente...par la fenêtre, je vois à même la rue, un roulement d'éclairs presque silencieux ...



Was isch däs ?...

Mon père se précipite à la fenêtre...
Se kumma...schnal in d'r Kaller...

Nous ne finissons pas l'assiette, nous dévalons l'escalier qui mène au troquet, et hop, mon père nous fait bifurquer en nous jetant littéralement dans l'escalier de la cave...il ne nous suit pas...dans la cave, il n'y avait que des femmes...d'où venaient-elles ? Je suis le seul enfant.

Et voilà que ça recommence me dis-je...en mai, les bombardements, en novembre les mitraillettes...la guerre c'est pour toujours...

Par le soupirail donnant sur la rue, je vois des guêtres sur des écrase-merdes qui progressent puis s'arrêtent...

« Ne tirez pas dans la cave, il n'y a que des femmes » crient en chœur en français d'r Jenn Peter et mon père... puis grand boucan, les chenilles d'un char se plantent devant le soupirail et s'immobilisent...

Fondu !

Mon père me soulève et me plaque contre la trappe droite du char, je vois un bout de visage buriné, lunettes de combat et serre-tête en cuir, une main s'extirpe et me tend une barre de chocolat...Säg Merci... Merci, je sais dire !

C'est la première fois que je mange du chocolat ; nous sommes sur le perron, mon père me dit : Jetz bisch a franzoss !

Le char, moteur éteint, est à l'arrêt devant chez Maria, canon pointé vers la bosse de la route de Sentheim.

La nuit tombe, il est cinq heures, ça caille.

Cut !

Je suis à nouveau devant mon assiette à moitié vide du midi ; ma mère débarrasse et me met devant le nez une tasse de lait chaud, la peau du lait me tord les boyaux, à peine à vingt mètres de moi, le canon du char tonne, tire en direction de Sentheim, par-dessus la maison des Dietrich... je vomis...

Cut !

Sous le calendrier : Mittwoch 29 November...des sous-offs français s'en jettent derrière la cravate dès le matin... de la piquette servie par Jenn Peter...mon père est avec eux... ; au déjeuner, il nous dit en alsacien -je traduis - : Hier, devant les chars, il y avait des nègres et des arabes à pied, le fusil au poing pour assurer l'avancée des chars...

Cut !

La nuit est tombée, nous sommes le 29 au soir, nous nous rendons chez Auguste Schnebelen...la grande cuisine est bourrée de soldats et de gradés...on jacasse fort en français... je ne comprends rien. Il y a bombe...a rerdiges schlächt fescht...Je vois le grand père Schnebelen tassé dans son fauteuil Voltaire...pour la première fois, j'entends Auguste parler en français...nous les bambins, Paul et moi, tournons ébahis, autour de la table. Le bébé Charala est dans les jupes de sa Maman Odile.

Cut !

Puis, lente ouverture du diaphragme...

A l'église, Messe de minuit ; la nef est pleine de soldats en uniforme...on est libéré depuis un mois...la chance... Lutterbach, Vieux-Thann, Wattwiler sont toujours sur la ligne de front avec leurs habitants dans les caves... la Hardt, Colmar sont toujours allemandes...

Un Minuit Chrétiens chanté a cappella par toute l'assemblée...je connais l'air mais pas les paroles...puis par des dizaines et dizaines de gosiers de militaires - venus de l' « intérieur » -, la Marseillaise que je chantonne en faisant la,la,la...

Après ce long flash-back, les images d'hier et d'aujourd'hui se superposent et celles d'aujourd'hui reviennent au net : les écoliers et écolières chantent la Marseillaise, le samedi 07 avril 2018...

Soixante treize ans et demi se sont passés.

C'est au nom des écoliers et écolières d'aujourd'hui, dont je ne me sens que le porte-parole, que je vous remercie Soultzbachois, alsaciens, parisiens et d'ailleurs, Xavier mon fils, Kanee, mon épouse d'être présents en cet instant,

que je te remercie Jacques [Weber] pour ce fantastique hommage que tu viens de m'adresser... que je remercie pour l'honneur qu'ils font à cette occasion au Haut-Soultzbach.

Monsieur le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller, ...

le représentant de qui...ah oui : Emmanuel Macron.

Mme Catherine Troendlé, vice-présidente du Sénat...

ma mère aurait dit : das esch a hoch Dier...

Mme Brigitte KLINKERT, présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin...

la patronne du 68.

M. Laurent LERCH Président de la Communauté de communes de la Doller...

le pape des deux vallées.

Je te remercie Paul [Egly], d'avoir tenu à être à mes côtés et à reprendre la parole à cette occasion ; ce moment vient de marquer combien ton honnariat de Maire de Soppe le haut est capital pour le bien-être de la commune nouvelle.

M. Robert Kuenemann...je me souviens de la réception que vous m'avez faite sous votre mandature.

Enfin je remercie le Conseil Municipal du Haut-Soultzbach et surtout M. le Maire Franck Dudt qui a tenu à attribuer mon nom à l'École élémentaire bilingue du Soultzbach, insigne honneur que bien des Soultzbachois de souche méritent bien plus que moi.

Avoir une école élémentaire à son nom de son vivant est une prodigieuse distinction qui dépasse celles qu'on porte à sa boutonnière ; celle-ci imprime dans la chair.

Ne voilà-t-il pas que mes parents, jeunes et fringants comme en 1944, me font signe à 200 mètres d'ici, là-bas derrière le chœur de l'église...je les rejoindrai, je les rejoindrai le moment venu...et deviendrai alors un Soultzbachois de souche.

Merci du fond de mon cœur d'enfant.

Es lebe die heutige deutsch-französische Beziehung und Freundschaft.

Vive notre Alsac,
Vive la République,
Vive la France.

Discours de M. Jacques Weber

Mesdames et Messieurs, si la solennité m'a toujours fait peur et nous oblige parfois à faire bonne figure, il y aura toujours le rire d'un enfant, les cris d'un nourrisson, la toux récalcitrante d'un élu, le vent et la feuille d'un discours qui s'envole, pour nous rappeler qu'au moment où l'un de nos proches est célébré, la vie reste facétieuse et espiègle, libre imprévisible. La bizarre suite d'événements qui constitue notre existence traverse les jours et les nuits, oppose l'ordre et le désordre, le hasard et l'inéluctable, tisse un long drap de neige, de bourgeons et de fleurs. Aujourd'hui encore, ce jour si touchant et important pour moi, tout me semble intime et largement public, complice et étranger. Certes mon nom Weber est ici familier et pourrait à lui seul légitimer ma présence. Hélas je me dois avant même de vous révéler les raisons profondes et combien affectives de ce discours, de confesser que de l'Alsace je ne connais que ses cigognes et ses maisons à colombages, son Gewurztraminer, son Riesling et bretzel, sa choucroute, enfin cette chanson maintes fois chantonnée par mon grand-père, survivant des tranchées de Verdun : « Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine ». Certes j'aurais pu via internet vous faire croire que je connaissais bien l'Alsace, cette région si particulière qui fait de l'Allemagne un petit faubourg de la France et de la France un petit pont de l'Europe.

J'aurais pu vous dire qu'un prix Nobel de la Paix, Albert Schweitzer côtoie le Ragueneau (1) des temps modernes Pierre Hermé, l'illustre entraîneur de football, Guy Roux, enfin François Eicholtzer, que je ne connaissais que par son nom d'artiste François Florent, tous natifs de l'Alsace.

J'y aurais découvert que le premier alphabet de mon Maître fut le gothique allemand et que ce n'est que plus tard chez les Frères à Mulhouse qu'il apprit la langue française. C'est à mes yeux, l'un des secrets de cette diction reconnaissable entre toutes, toujours aigue, précise et claire, ce français d'ailleurs, si parfait qui font souvent de grands auteurs étrangers. Je pense à la phrase de Cioran (2) : « La langue française m'a apaisé comme une camisole de force calme un fou. »

Dans un passé récent, qui fut pour beaucoup d'entre vous et pour François Florent, la grande histoire ne vous a pas épargnés et s'est invitée violemment dans les débats déjà si



contrastés de l'enfance. La langue de Goethe (3) devenait celle d'un tyran et l'annexion de l'Alsace une sorte d'exil immobile. Les enfants devaient respect à l'ignominie, il leur manqua cruellement l'insouciance et sans doute l'espièglerie riieuse des jeunes années. Il ne m'appartient pas de tirer des conclusions psychologiques sur l'impact mystérieux et unique pour chacun d'entre vous, d'entre nous, de nos premiers pas en culottes courtes dans les jungles et déserts de l'existence.

Le devenir appartient aux brumes de la conscience et François, grand connaisseur des textes et des êtres humains, ne me contredira pas j'en suis sûr. Lui, qui si vite (il n'avait pas encore vingt-cinq ans), sut d'instinct que règles et lois étaient nécessaires, comme la faux pour le blé, et que c'était à main nue, le cœur vierge que l'art dramatique réinventait l'inconnu. Je le rencontrais pour la première fois, ce souvenir raisonne particulièrement aujourd'hui, dans une salle de classe !



J'y étudiais mal le français mais la perspective de retrouver le soir, sur ce lieu de torture, le prince d'Elseneur (4), les fureurs d'Oreste (5) ou celles si salvatrices d'Alceste (6), redonnait goût à ma courte vie perdue dans les débâcles de l'adolescence. J'entends déjà François rire sous cape, avec lui ça ne prend pas, il me savait feignant et surtout passionné par les jeunes filles. Hé oui mesdames, messieurs, ça aussi François le savait : certains venaient en cours d'art dramatique car à l'époque les lycées n'étaient pas mixtes ; mais après tout le désir enflammé et l'amour consume, le mouvement l'emporte sur le but.

François savait tout du chemin broussailleux de l'acteur. Florent portait haut, fier, jeune et beau. Lui le mulhousien, l'alsacien à la nationalité incertaine, quelques années auparavant jouait l'ambassadeur de France dans l'Aiglon (7) (autre exilé immobile) au Châtelet. Mais jamais cette superbe, ce geste arrondi si familier, ce : « Tu vois ce que je veux dire ? » répété à l'envi, sous-entendant l'entendu, n'a pu cacher à mes yeux et à ceux de mes camarades, l'inflexible profondeur de vue, l'acuité presque violente à l'égard de chacun de nous. Telle la flèche de Zénon (8) il franchissait l'infini avant d'atteindre sa cible. D'emblée François était un maître, de ces gens si rares qui me faisaient penser à une

interview d'Arthur Rubinstein (9) : « Il y a de grands violonistes, de grands pianistes, de grands violoncellistes mais il y a peu de grands musiciens ! ».

Oui, dès ces premiers cours d'Art Dramatique François fut un grand homme de théâtre, jamais, oh ! grand jamais un spécialiste, un ceci ou cela sorti du chapeau des fatuités institutionnelles. Un grand homme de théâtre n'est pas un laborantin esseulé, entouré de quelques souris mais bel et bien un homme de combat et de multitudes réfutant toute hégémonie, bannissant le système et la doxa (10).

Il savait que la nostalgie n'est qu'une arme rouillée, qu'une langue qui se fige est morte, que l'expérience n'a de sens que piratée par la jeunesse, que cette jeunesse a l'expérience d'un monde où nous sommes par le poids des ans condamnés lentement à être en retard.

François fut bâtisseur sans jamais être architecte, l'école Florent fut comme le théâtre, enfin celui qu'il devrait être, le lieu quoiqu'il en coûte de l'indépendance, de la liberté, d'une communauté de pensée sans cesse active, l'affût d'une fraternité de l'imaginaire et de l'utopie qui si souvent botte le cul d'une raison repue et assise.

Oui mesdames et messieurs il y avait chez Florent à coup sûr des futurs hommes et femmes mais jamais par avance de futurs comédiens. Il y avait des gens en marche, pardon en mouvement je préfère, vers la beauté, cette promesse de bonheur disait Stendhal (11). Florent bataillait ses élèves, ne les laissait jamais se mentir. C'est ainsi que l'école Florent fut frondeuse, sans cesse du côté d'un désordre vertébré.

Elle devint très vite un lieu de référence nationale, Européenne et moi qui reviens d'Asie je peux en témoigner, internationale. Sans doute le monde aura-t-il toujours besoin de Prospéro (12), son île et sa Tempête. François revient au village. Son vieux cœur usé bat très fort comme celui de Jean Valjean (13), comme Jean Valjean ses matins sont blancs comme l'aube de l'amour. L'amour de Cosette (13) ... une enfant ou ces milliers d'enfants qu'il a vus grandir, qu'il a su entendre, écouter, apprendre d'eux... aimer.

Il faut qu'il le croie; le respect, l'immense affection, la reconnaissance et l'amitié dont je témoigne ici est unanime. A Crimée, quai d'Anjou, rue des Saules, au lycée Carnot, partout où vous avez enseigné, les fantômes se rappellent tous qu'un jour vous vous êtes penchés vers eux et les avez aidés à porter leur seau.

Quelle belle et juste idée qu'on ne vous érige pas une statue, les érections de pierre ne sont pas pour les gens du Théâtre. Ici et maintenant, quelle belle et juste idée vous avez eu mesdames et messieurs de donner à votre école le nom de François Florent. Oserais-je dire que cela lui revenait de fait à Paris, à Mulhouse et pourquoi pas à Bangkok ?

A Soppe-le-Haut, la note juste, l'intonation claire, le phrasé souple et sans à-coups, cette nudité cruelle et pudique du grand acteur, tout est là dans ce retour au village, aux racines où l'honneur rendu na rien à voir avec les honneurs parfois un peu trop politiques ou militaires, ici il s'agit de l'honneur d'un village et de l'un des siens, il s'agit d'un merci tout simple à la Gabin, il s'agit de dire que cette école portant ce nom ne peut être qu'exemplaire et se doit de perpétuer l'esprit de liberté, de rébellion contre l'inhumain, contre la misère de l'esprit et des hommes.

La voie romaine qui traverse Soppe-le-Haut du comté de Ferrette, non loin du partage des eaux du Rhône et du Rhin, raconte encore au coin des feux de l'aube et du crépuscule, la longue éternité de l'histoire.

Notre nom, Maître n'est pas celui d'un passé glorieux mais celui toujours fier de l'ambassadeur de France, celui de l'avenir. Merci et pour la première fois de ma vie je te tutoie et je t'embrasse.

- (1) : Personnage de Cyrano de Bergerac, pâssier et poète.
- (2) : Philosophe pessimiste français d'origine Roumaine (1911 – 1995).
- (3) : Goethe : né le 28 août 1749 à Francfort romancier, dramaturge, poète, théoricien de l'art.
- (4) : Port de Danemark ou Shakespeare situe l'action de Hamlet (drame).
- (5) : Personnage de la mythologie Grecque.
- (6) : Personnage principale de Misanthrope de Molière.
- (7) : Drame d'Edmond Rostand joué en 1969.
- (8) : Philosophe Grec (de -490 à -430).
- (9) : Pianiste Polonais naturalisé Américain (1897 – 1982).
- (10) : Opinion Dominante
- (11) : Ecrivain Français (1783 – 1842).
- (12) : Personnages de Shakespeare, duc de Milan détrône par son frère.
- (13) ; Personnages principaux du roman « les Misérables » de Victor Hugo.

UN LIVRE UN JOUR



La bibliothèque municipale a ouvert ses portes il y a déjà 13 ans. Elle compte actuellement 70 adhérents.

Un stock d'environ 400 livres a été renouvelé en décembre dernier avec la Médiathèque de Colmar.

De plus, deux fois par an, nous achetons un nombre important d'ouvrages neufs grâce aux crédits de la Commune.

N'hésitez pas à nous faire part de vos envies.

Horaires d'ouvertures :
- Mardi semaines paires de 16h à 18h
- Mardi semaines impaires de 14h45 à 17h
- Vendredi de 18h à 20h

La bibliothèque est fermée pendant les congés scolaires.

Le prêt, pour 6 semaines, est gratuit pour tous et renouvelable.



Drones : compétences et réglementation en vigueur



COMMUNICATION

Il faut distinguer les drones circulant dans le cadre d'activités d'aéromodélisme (de loisir) ou d'activités particulières (professionnelles).

I - Police

La police de la circulation aérienne relève de la compétence du ministre chargé de l'aviation civile et du préfet (CE, 10 avril 2002, ministre de l'Équipement, n° 238212). Le maire n'a pas compétence pour prendre en ce domaine des décisions qui empièteraient sur les pouvoirs de police spéciale confiés à d'autres autorités. En revanche, le maire est titulaire de la police du domaine et peut être amené à donner des autorisations de voirie pour les opérations qui impliquent un décollage/atterrissage depuis l'espace public. Par ailleurs, l'article L2212-4 du CGCT autorise le maire à prendre les mesures de sécurité qu'imposent les cas de danger grave ou imminent.

II - Règles de survol

1. Pour les drones de loisirs

Sauf autorisation ou accords particuliers, les drones ne doivent pas évoluer au-dessus de l'espace public en agglomération.

L'espace public en agglomération est constitué des voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public, c'est-à-dire dont l'accès est libre (plages, jardins publics, promenades publiques...) ou dont l'accès est possible, même sous condition, dans la mesure où toute personne qui le souhaite peut remplir cette condition (paiement d'un ticket d'entrée par exemple).

L'utilisation d'un drone est autorisée dans les espaces privés en agglomération, sous réserve :

- de l'accord du propriétaire des lieux;
- et de respecter une vitesse et une hauteur maximale adaptée à l'environnement immédiat (bâtiments, arbres...) permettant de limiter les risques en cas de perte de contrôle.

Les drones ne doivent pas voler à proximité des aéroports ou encore de nuit (demande de dérogation possible auprès de la préfecture).

2. Pour les opérateurs professionnels

Sur autorisation du préfet, le drone peut évoluer au-dessus de l'espace public en agglomération. Le survol en agglomération doit respecter les exigences réglementaires: le drone évolue à une hauteur inférieure à 150

mètres au-dessus de la surface ou à 50 mètres au-dessus d'un obstacle artificiel de plus de 100 mètres de hauteur.

L'exploitant d'un drone utilisé pour des activités particulières doit déclarer son activité à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), et renouveler sa déclaration à chaque modification de son activité et de manière systématique tous les 24 mois.

Un drone est dit évoluer en « zone peuplée » lorsqu'il évolue :

- au sein ou à une distance horizontale inférieure à 50 mètres d'une agglomération;
- à une distance horizontale inférieure à 150 mètres d'un rassemblement de personnes.

Certaines opérations en zone peuplée ont lieu sur terrain privé (décollage/atterrissage) ; l'exploitant/opérateur n'a alors pas à demander d'autorisation si ce n'est celle du propriétaire du terrain. En revanche, si les opérations impliquent un décollage/atterrissage depuis l'espace public, l'exploitant/opérateur a pour obligation de se rapprocher du service territorialement compétent pour obtenir les autorisations de voirie.

L'exploitant doit disposer sur le lieu du vol (à présenter aux autorités en cas de contrôle) les documents suivants :

- l'accusé de réception de la déclaration d'activité de l'exploitant, émis depuis moins de 24 mois;
- le manuel d'activités particulières (MAP) à jour ;
- toute autre autorisation délivrée par la DGAC dans le cadre de la mission.

3. Prises de vue aériennes

La prise de vues aériennes est possible au cours d'un vol dont l'objectif reste le loisir ou la compétition et lorsque les vues réalisées ne sont pas exploitées à titre commercial.

Pour les activités particulières, les exploitants réalisant des prises de vues aériennes doivent respecter les dispositions de l'article D 133-10 du code de l'aviation civile et de l'arrêté du 27 juillet 2005 portant application de cet article. La réglementation interdit notamment les prises de vue de certains sites sensibles et conditionne l'utilisation de tout appareil d'enregistrement d'images ou de données en dehors du spectre visible (thermographe, radar, etc.) à une autorisation préalable.

4. Vie privée, conformité à la loi « informatique et libertés »

Les personnes présentes doivent être informées si le drone est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données les concernant. Selon les cas d'usages, le contexte d'utilisation et les informations collectées et traitées, l'usage professionnel d'un drone peut faire partie intégrante d'un traitement de données à caractère personnel. Le responsable du traitement des données doit alors respecter les obligations légales découlant de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés ».

Par ailleurs, toute diffusion d'image permettant de reconnaître ou d'identifier des personnes (visages, plaques d'immatriculation...) doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.), et cette diffusion doit respecter les droits à l'image, à la vie privée et à la propriété privée des personnes.

5. Survol des propriétés privées

L'article L 6211-3 du code des transports dispose que « le droit pour un aéronef de survoler les propriétés privées ne peut s'exercer dans des conditions telles qu'il entraverait l'exercice du droit du propriétaire ». Il appartient donc à l'exploitant d'éva-

luer, avant le vol, si celui-ci est de nature à « entraver l'exercice du droit du propriétaire », par exemple en cas de vol à très basse hauteur, et, en cas de doute, de se coordonner avec lui.

III - Sanctions

1. Violations des règles de sécurité et des interdictions de survol

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 75 000€ d'amende le fait d'utiliser un aéronef circulant sans personne à bord dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées en vue d'assurer la sécurité (art.L6232-4 du code des transports). Est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait de faire survoler par un aéronef circulant sans personne à bord, par maladresse ou négligence, une zone du territoire français en violation d'une interdiction de survol. Les sanctions sont portées à 1 an d'emprisonnement et 45 000€ d'amende en cas de survol volontaire ou de refus de se conformer aux injonctions de l'autorité administrative (art.L6232-12 du code des transports). Une peine complémentaire de confiscation du drone peut en outre être prononcée (art.L6232-13 du code des transports).

2. Violations de la vie privée

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45000€ d'amende (art. 226-1 du code pénal) le fait, au moyen d'un procédé quelconque, de porter atteinte volontairement à l'intimité de la vie privée d'autrui :

- en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;
- en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Loi n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent

Arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord

APPLI INFOS-COMMUNE

La commune du Haut Soultzbach vient de se doter d'un nouvel outil de communication simple et efficace. Il s'agit de l'application « infos-commune.fr ».

Comment ça marche ?

3 petites étapes pour profiter de cette application dont vous ne pourrez bientôt plus vous passer !

Installez l'application

Téléchargez gratuitement l'application via l'App Store ou Google Play

Recherchez

Tapez le code postal ou le nom de la ville souhaitée

Informez-vous

Photo page de garde Le Haut Soultzbach de l'application et photo des premières infos Une fois configurée, retrouvez toute votre commune, dans votre poche, en un seul clic !

Grace à cette application que vous pouvez charger gratuitement sur votre smartphone, vous aurez la possibilité :

- D'être informé sur les événements de votre commune en temps réel au travers des actualités.
- De recevoir des informations et alertes : Vigilance météo, manifestations, travaux, actualités...
- De signaler votre absence pour protéger votre maison.
- De contacter la mairie directement en ligne via l'application.



Recensement de la population 2019



Des chiffres aujourd'hui pour construire demain

C'est utile

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'Etat au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmacie. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

C'est simple

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sûr

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 4,8 millions de personnes ont répondu en ligne en 2017, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tous à y gagner ! www.le-recensement-et-moi.fr

DANS LE HAUT SOULTZBACH, LE RECENSEMENT SE DEROULE DU 17 JANVIER AU 16 FEVRIER 2019 SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE A TOUS

OFFRE D'EMPLOI

Le Haut Soultzbach recrute **2 agents recenseurs** pour la période du 17 janvier au 16 février 2019, deux agents recenseurs qui auront pour mission de déposer et de retirer les imprimés à compléter – ou diffuser un code d'accès si les personnes recensées décident de répondre au questionnaire via internet (possibilité offerte depuis 2015).

Profil de l'agent recenseur :

- aptitudes relationnelles,
- bonne présentation,
- discrétion, confidentialité,
- ordonné(e), méthodique,
- grande disponibilité et ténacité : l'agent recenseur peut être appelé à exercer sa mission le soir et le samedi - bonne connaissance de la commune,
- capacité d'assimilation : l'agent recenseur doit être capable d'assimiler rapidement les règles élaborées par l'INSEE en matière de recensement.

Une session de formation sera organisée pour ces personnes afin de bien connaître leur mission :

- courant octobre-novembre : 1 journée
- entre début novembre et le démarrage de la collecte : 4 jours
- réalisation de l'enquête de recensement : 8 jours

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation manuscrite), avant le 1^{er} septembre 2018, à : Mairie du Haut Soultzbach – 40 rue Principale – MORTZWILLER – 68780 LE HAUT SOULTZBACH ou par courriel : mairie@le-haut-soultzbach.fr

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser **entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant.**

Le recensement citoyen est, en effet, **une démarche obligatoire** et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (3DC).

L'affectation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...).

De plus, le recensement permet **l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.**

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront **régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans**, en effectuant volontairement la démarche du recensement. Ils ne seront, toutefois, pas prioritaires pour participer à la JDC.

La démarche à suivre est très simple il suffit de se rendre et la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille. Plus d'informations : www.defense.gouv.fr

Nouveaux arrivants dans la commune

Les personnes qui s'installent dans la commune sont priées de se faire connaître en mairie afin de mettre à jour le fichier population de la commune et les renseigner sur les différentes démarches et activités. De même quand vous quittez la commune, il est recommandé de le signaler en mairie afin de mettre à jour les listes électorales et le fichier population.



Inscription sur les listes électorales



Les personnes nouvellement installées dans Le Haut Soultzbach et celles qui ne sont pas encore inscrites sur les LISTES ELECTORALES peuvent demander leur inscription en mairie au plus tard le 31 décembre prochain.

Se présenter à l'accueil de la mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile (facture EDF, eau, téléphone de moins de 6 mois) afin de remplir le formulaire d'inscription.

Pour être électeur il faut :

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre de nationalité française
- Jouir de ses droits civiques et politiques

Association des parents du vallon du Soultzbach



L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach se compose de parents de l'école maternelle et des écoles primaires de Soppe le Bas et du Haut Soultzbach.

Pour rappel, le but de notre association est d'organiser des activités extra-scolaires ainsi que des manifestations. Celles-ci permettent le financement de projets pédagogiques des écoles du Vallon.

Cette année 2018 a débuté avec notre boum de carnaval. Depuis quelques années, nous collaborons avec l'école maternelle pour reprendre leur thème, afin que les plus petits puissent montrer leurs déguisements. Cette année le thème était la ferme et ses animaux. Les fermières et fermiers ainsi que tous les animaux, sans oublier tous les super héros, princesses, sous la protection de la police et des chevaliers se sont éclatés comme des fous !!

Le mois de mars c'est terminé avec le défi du lapin de Pâques. Cette année un rallye à la découverte de Soppe le Bas, pour les grands aventuriers, a été ajouté à notre chasse aux œufs pour les plus gourmands. Ils ont été organisés avec brio par nos bénévoles.

Le mois d'avril a été marqué par notre marché de la puériculture, qui a permis de vidé les armoires et greniers de nos maisons.

L'été arrive à grand pas avec nos multiples activités d'été qui se dérouleront sur la période estivale. Comme chaque année le programme sera diffusé dans vos boîtes aux lettres. Les deux séances d'inscriptions sont prévues le vendredi 15 juin et 16 juin prochain. La clôture des activités d'été sera marquée par un pot de remerciement prévu le 8 septembre.

Suivra la traditionnelle Saint Martin prévue le samedi 10 novembre 2018, avec son défilé nocturne à Soppe le Haut pour permettre aux enfants de la maternelle de montrer les lanternes confectionnées à l'école, et ainsi se retrouver dans une ambiance de début d'hiver très chaleureuse.

L'année 2018 sera l'occasion de souffler 20 bougies, et oui l'APVS fête ses 20 ans d'existence dans le Vallon. À cette occasion une grande soirée festive aura lieu le 24 novembre au foyer de Soppe le Haut. Nous sommes à la recherche de documents, articles de journaux, photos, anecdotes..., pour préparer cette soirée. Si vous souhaitez nous transmettre quelque chose, merci de prendre contact avec l'un des membres du comité.

Suite à notre dernière assemblée générale le comité se compose :

- Président : Thierry Vaut
- Vice-président : Karine Liller
- Secrétaire : Virginie Lorentz
- Secrétaire adjointe : Audrey Fritsch
- Trésorière : Catherine Hirtz Egly
- Trésorière adjointe : Agnès Perez
- Assesseur : Chrystelle Colin

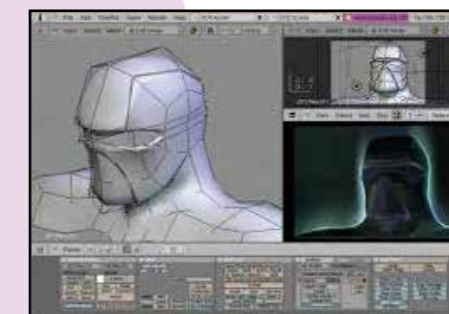
Enfin, pour finir cette année en beauté, le Saint Nicolas nous encourage chaque année à vous proposer une vente de mannalas ainsi qu'une visite à domicile (et à l'école pour les plus jeunes) du Saint Patron des écoliers.

Pour conclure, sachez que toutes les informations concernant ces animations vous seront transmises au moment opportun soit par le biais de l'école, soit par distribution dans les boîtes aux lettres, soit par la page Facebook de l'association. N'hésitez pas à nous rejoindre, qu'il s'agisse d'une implication ponctuelle ou permanente, vous êtes toutes et tous les bienvenus !!

Le comité de l'APVS

ASL, section informatique Programme Octobre 2018- Juillet 2019

CRÉATION 3D AVEC BLENDER (CRÉATION, ANIMATION ET IMPRESSION 3D), POUR JEUNES DE 11 À 16 ANS.



**(au Foyer Rural)
Programme destiné aux adultes :
Prise en main d'un PC fonctionnant sous Windows
Photos numériques, diaporama sonorisé, retouches et montages**

Programmes destiné aux jeunes (NOUVEAU !):

SCRATCH JR (PROGRAMMER EN S'AMUSANT), POUR ENFANTS DE 5 À 8 ANS.



En codant, les enfants apprennent à imaginer et à créer des jeux vidéo à l'aide d'une tablette (Android ou Apple). Ils identifient les causes, les effets et développent des compétences pour résoudre des problèmes tout en s'amusant. Chaque enfant doit être accompagné d'un adulte équipé d'une tablette (Android ou Apple) et travaillera en binôme avec lui. Aucune compétence en programmation n'est requise. Une future belle expérience, forte, unique tant pour les enfants que pour les adultes qui les accompagnent et à poursuivre ensemble à la maison.

SCRATCHJR, APPRENDRE A CODER DES 5 ANS - APP GRATUITE



Les animations pour adultes ont lieu les **Mardis et les Jeudi hors congés scolaires** à raison de séances hebdomadaires de deux heures. Les animations pour jeunes ont lieu pendant les congés scolaires sur plusieurs jours consécutifs à raison de deux ou trois heures par jour.

Dates/horaires : les premières animations débuteront début la première semaine d'Octobre 2018. Détails à préciser lors de la formation des groupes.

Tarifs : 40€ par tranche de 6 heures et par participant (gratuit pour l'adulte participant à Scratch JR). Les participants devront être à jour de leur cotisation annuelle à l'ASL. Informations/inscriptions : an.cevlo@laposte.net ou 03 89 82 41 28 (à effectuer au plus tard une semaine avant le 1^{er} octobre 2018 pour les animations destinées aux adultes et deux semaines avant les congés scolaires pour les animations destinées aux jeunes).

GYM PLAISIR



Vous souhaitez pratiquer une activité au grand air qui mobilise le corps dans son ensemble et permet de lutter contre beaucoup de problèmes de santé : **venez tester la MARCHÉ NORDIQUE** au sein de l'association GYM PLAISIR en partenariat avec DECATHLON.

La marche nordique se pratique en groupe, dans des sentiers et met en jeu la quasi-totalité des muscles ce qui permet de pratiquer une activité très complète physiquement et socialement.

Quelques exercices de renforcement et d'assouplissement seront proposés afin de compléter les séances

Notre partenaire nous met à disposition du matériel (bâtons) ce qui permettra à tout le monde de venir profiter de cette activité.

Notre partenaire vous propose également du matériel adapté à la marche nordique du débutant au confirmé."

Les cours sont prévus **les jeudis de 14H30 à 16H30** **les samedis de 9H00 à 11H00** Départ au complexe sportif de Burnhaupt Le Haut.

La séance est au prix de 5€, 50€ le trimestre

Contact et renseignements : gymplaisir68@gmail.com ou 06-05-49-01-77

Société de Mandolines de Soppe / Mortzwiller



Cette année encore notre école de musique accueille une vingtaine de jeunes du Haut Soutzbach et des environs. Nous proposons des cours de mandoline et de guitare.

Tous les cours sont dispensés par des professeurs diplômés. Ce qui nous permet d'assurer une formation de haut niveau à nos élèves.

Dés l'âge de 5 ans (grande section de maternelle) ou 6 ans (CP), les enfants peuvent débuter par des cours d'éveil musical, puis ensuite commencer avec un instrument.

Les inscriptions ont lieu en septembre de chaque année.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, des formulaires sont distribués à l'école dès la rentrée scolaire et une journée porte ouverte vous sera proposée début septembre ou vous pourrez venir voir comment se déroulent les cours.

En fin d'année 2017, la société de mandolines vous a proposé comme chaque année ses désormais traditionnels calendriers et ses non moins traditionnels fromages tout droit venu d'Arbois.

Vous avez répondu nombreux à nos sollicitations et nous vous en remercions de tout cœur. Sans votre aide le fonctionnement de la société de mandoline serait impossible.



En Janvier 2018, nous avons répondu à la sollicitation de l'association Arc en ciel, et avons proposé un après midi musical aux patients de l'unité de soins palliatifs de l'hôpital Emile Muller de Mulhouse.

Notre orchestre de jeunes, les Sopistas, sera également présent à la célébration qui aura lieu le 17 juin pour les 250 ans de l'église Sainte Marguerite de Soppe-le-Haut.

Enfin, pour terminer l'année scolaire, aura lieu le 23 juin notre audition de fin d'année, permettant à tous nos élèves de présenter les progrès qu'ils ont effectué durant l'année écoulée.

L'année 2017/18 se termine, les préparatifs pour la reprise de septembre 2018 vont bon train. Nous espérons que vous répondrez toujours présents lors des événements que nous organiserons comme vous l'avez fait par le passé, afin de permettre à notre village de pouvoir proposer à ses jeunes une activité culturelle de qualité.

Le comité de la société de Mandolines.

Les Sapeurs-Pompiers toujours en action



Le 26 avril dernier, s'est tenue l'assemblée générale ordinaire du corps et de l'amicale des Sapeurs-Pompiers Intercommunaux du vallon du Soutzbach.

En présence des élus du vallon, une présentation a été faite sur l'activité opérationnelle, les disponibilités des personnels, les formations externes et internes réalisées, le palmarès sportif, ... en guise de rapport sur l'année 2017.

En quelques chiffres, les sapeurs pompiers du vallon du Soutzbach l'an dernier c'est :

31 Sapeurs Pompiers actifs, 126 interventions, 61 888 heures d'astreintes, plus 1300 heures de formations, ...

S'en est suivi ensuite un compte rendu sur les manifestations et festivités organisées par l'amicale ainsi que le compte rendu financier.

Ce dernier a permis de présenter l'avancement du projet de construction d'une annexe sur le terrain adjacent à la caserne.

Un grand merci à la commune de Soppe le bas pour la mise à disposition gracieuse de ce terrain.

Ce bâtiment, sera multifonction et aura plusieurs vocations. Il servira en priorité à ranger le matériel de l'amicale étant entreposé actuellement dans l'arrière de la caserne, permettant ensuite de profiter de cet espace libre pour réaliser un local fourrier.

Un bien historique des secours de Soppe-le-bas, notre pompe à bras, actuellement stockée en externe y trouvera également son logement. Le bâtiment est également pensé de sorte à pouvoir réaliser un certain nombre de manœuvres opérationnelles que nous devons refaire annuellement.

D'autres utilisations y sont prévues, telles qu'abriter notre cuisine lors du traditionnel Marché-Foire St Vincent et bien d'autres encore.

A noter que l'ensemble des coûts de réalisation seront pris en charge par l'amicale et certains travaux seront effectués par les Sapeurs Pompiers eux-mêmes !

Adjudant-chef Jérôme Muller

DÉFIBRILLATEUR

Il est tout beau, tout neuf et nous espérons ne jamais avoir à l'utiliser : le défibrillateur installé sur le mur de la salle festive de Mortzwiller !



Notre église a 250 ans



Nous avons célébré les 250 ans de la dédicace de notre église ; belle fête pour la paroisse et pour ses habitants, les 16 et 17 juin dernier.

Si la guerre de cent ans a commencé en 1337, nous savons déjà qu'il existait une église à Soppe-le-Haut durant cette période. Elle a été détruite en 1376 par les anglais, lors de cette guerre.

Après bien des péripéties, une autre église fut construite en 1469. De cet édifice, il nous reste la crypte et le clocher.

Devenue trop exigüe suite à une population croissante, il fut décidé, après maintes démarches auprès de l'évêché de Bâle et de l'abbaye de l'Oelenberg alors desservant la paroisse, de démolir en 1766 ce bâtiment pour en reconstruire un plus grand, et c'est ainsi qu'en juillet 1768, l'église fut bénie.

Elle fut bâtie perpendiculairement à l'ancienne, ce qui exigea un remblai important mobilisant les hommes chargés de se procurer la terre sur le chemin de Sentheim.

Ce lieu de culte construit, il fallait en aménager l'intérieur et au fil du temps l'entretenir. En feuilletant les archives, je fus particulièrement frappé par la générosité et la mobilisation de la population pour embellir ce lieu de prières.

Hormis l'investissement de l'Abbé Joseph LORENTZ, qui mena à bien le déroulement de la construction, il faut citer particulièrement les Curés Joseph WÄDEL et Jean-Baptiste ACKERMANN qui ont su motiver les paroissiens aisés pour fournir des aides substantielles en complément des apports de la forêt de l'église.

Le 19^{ème} siècle a été une période faste pour toutes ces réalisations. Au 20^{ème} siècle, qui fit l'objet de deux restaurations, l'église fut réaménagée pour répondre à l'esprit du Concile Vatican II. Les restaurations des années 1990 ont principalement concerné l'extérieur du bâtiment, puis l'intérieur pour plus de sobriété et d'esthétique.

Elles aiment s'y recueillir, en groupe ou individuellement car une église est un havre de paix ou nous pouvons méditer, se confier, se libérer, remercier. Ce lieu nous est cher car il évoque pour certains un baptême, une communion, un mariage, un enterrement. Il est lié étroitement aux étapes de notre vie et nous met en lien avec celles et ceux qui nous ont précédés et qui reposent désormais à ses côtés.

Nous étions nombreux à commémorer cet événement, trait d'union du présent au passé dans la sauvegarde de notre patrimoine et de notre culture.

Le Président du Conseil de Fabrique : Michel PIERROT



La crypte fut réaménagée dans les années 2000 et transformée en baptistère avec une cuve baptismale du 13^{ème} siècle.

Au fil des siècles, nous ne pouvons que remercier toutes les personnes qui se sont investies et qui s'investissent encore, de même que la Commune qui a su en son temps prendre les rênes pour entreprendre ces travaux avec ses propres finances en complément de celles de la Fabrique. Beaucoup de personnes, paroissiennes ou non apprécient tout ce qui a été accompli.



La rénovation du calvaire de l'entrée de l'église S^{te} Marguerite

Depuis la réalisation, l'an dernier, de l'entrée pavée devant l'église Sainte Marguerite, la rénovation du calvaire situé en proximité direct devenait de plus en plus nécessaire.

En effet, les statues se détériorent tous les jours un peu plus, la croix du Christ penche dangereusement. Dès lors, la municipalité a rencontré l'architecte des Bâtiments de France pour évoquer les travaux et des devis ont été réalisés.

Une concertation a également été menée avec le Président du Conseil de Fabrique et l'avis de M. Paul EGLY, Maire honoraire de Soppe-le-Haut et fin connaisseur de l'Histoire locale a été sollicité.

Le démontage et la rénovation des statues sera menée par la société PEDUZZI basée à Balschwiller. Cette entreprise dispose d'une solide expérience en la matière, elle propose de nettoyer les statues, le Christ et la croix, d'enlever la peinture, d'atténuer les effets du temps et de remplacer les parties manquantes. Cette opération sera menée durant l'hiver 2018/2019. Les différents traitements de la pierre permettront de renforcer la dureté des statues qui ne seront pas mises en peinture pour préserver la qualité des œuvres.

Dans l'intervalle, l'entreprise Richard SCHMITT enlèvera la butte pour la remplacer par une placette où seront posés des pavés dans le même esprit que l'entrée de l'église réalisée l'an dernier. Des spots lumineux seront installés ainsi que des plantes d'ornements pour mettre en valeur cette rénovation.

Le financement de cette opération sera multiple : une aide sera versée par Mme Fabienne ORLANDI, Conseillère Départementale sur son enveloppe via le Fonds cantonal d'investissement (FCI) pour un montant de 5 000€ environ. Une souscription vient également d'être lancée avec le concours de la Fondation du Patrimoine pour aider à financer l'opération.



L'opération coûtera 25 000€ TTC dans son ensemble. Outre la récupération de la TVA et la subvention du Département, il faudra encore financer 16 000 €. La souscription doit permettre d'aider la Commune à boucler le budget pour réaliser cet investissement important pour la préservation du patrimoine paroissial et communal.



Un don effectué pour cette opération de mise en valeur du patrimoine permet de bénéficier d'une réduction d'impôts :

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :
- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de **66%** du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Pour les entreprises, le don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de **60%** du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT.

BULLETIN DE DON POUR LA RESTAURATION DU CALVAIRE DE SOPPE-LE-HAUT

OUI, je fais un don de euros pour aider à la restauration du Calvaire de Soppe-le-Haut (68) et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la présente souscription conformément au dossier validé initialement par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans.

Vos coordonnées :
 NOM ou SOCIÉTÉ :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 E-mail :
 Tél. :

Paiement en espèces : nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus.
 Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine - Soppe-le-Haut ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.
 Pensez au don en ligne ! Retrouvez ce projet sur notre site internet www.fondation-patrimoine.org/52819
 Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail*.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de l'impôt :
 sur le revenu
 sur la fortune immobilière
 sur les sociétés

Coupon réponse à renvoyer à :
 Fondation du patrimoine - délégation Alsace
 9 Place Kleber
 67000 STRASBOURG

* Il est possible de recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de mentionner le cas échéant.
 Les informations recueillies sont destinées à la gestion de votre don. Elles sont destinées à être traitées par la Fondation du patrimoine et sont destinées à être traitées par la Fondation du patrimoine. Pour le meilleur traitement de votre dossier, nous vous recommandons de nous adresser votre dossier par courrier électronique. Toutefois, si vous ne pouvez pas nous adresser votre dossier par courrier électronique, nous vous recommandons de nous adresser votre dossier par courrier postal. Les informations recueillies sont destinées à la gestion de votre don. Elles sont destinées à être traitées par la Fondation du patrimoine et sont destinées à être traitées par la Fondation du patrimoine. Pour le meilleur traitement de votre dossier, nous vous recommandons de nous adresser votre dossier par courrier électronique. Toutefois, si vous ne pouvez pas nous adresser votre dossier par courrier électronique, nous vous recommandons de nous adresser votre dossier par courrier postal. Les informations recueillies sont destinées à la gestion de votre don. Elles sont destinées à être traitées par la Fondation du patrimoine et sont destinées à être traitées par la Fondation du patrimoine. Pour le meilleur traitement de votre dossier, nous vous recommandons de nous adresser votre dossier par courrier électronique. Toutefois, si vous ne pouvez pas nous adresser votre dossier par courrier électronique, nous vous recommandons de nous adresser votre dossier par courrier postal.

En bref

DÉPLACEMENT DU PANNEAU DE MORTZWILLER



Le département a déplacé le panneau d'entrée d'agglomération entre Mortzwiller et Soppe-Le-Haut. Cette situation est due à la création du sentier piétons entre les deux villages. Désormais la vitesse est limitée à 50km/h sur cette section.

PROTECTION DES PASSAGES PIÉTONS : LES RÈGLES DE STATIONNEMENT



Le décret du 2 juillet 2015 a modifié le code de la route pour sécuriser la pratique de la marche et du vélo. Il a notamment interdit l'arrêt ou le stationnement à 5 mètres en amont du passage piéton pour accroître la visibilité entre les conducteurs de véhicules et les piétons souhaitant traverser la chaussée.

Cette disposition est codifiée à l'article R 417-11 alinéa 8 c du Code de la Route, qui précise : " Est considéré comme très gênant pour la circulation publique (...) l'arrêt ou le stationnement sur une distance de cinq mètres en amont des passages piétons dans le sens de la circulation, en dehors des emplacements matérialisés à cet effet, à l'exception des motocyclettes, tricycles et cyclomoteurs. Tout arrêt ou stationnement très gênant pour la circulation publique est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (Amende forfaitaire de 135€ - amende majorée de 375€)".

La ligue contre la violence routière relève que les accidents sur les passages piétons sont trop nombreux. Certains pourraient être évités en veillant à verbaliser les contrevenants et en supprimant les emplacements matérialisés afin de laisser un champ visuel ouvert sur les passages piétons.

Décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015 relatif au plan d'actions pour les mobilités actives et au stationnement - JO n°0153 du 4 juillet 2015, p. 11306.

DÉCHETS VERTS



Située sur la route en direction de Guewenheim à Soppe-le-Haut, le dépôt de déchets verts est à la disposition de la population du Vallon du Soultzbach.

Le site est ouvert tous les samedis durant la « belle saison » de 15 à 18h00.

REMISE DES PRIX DU FLEURISSEMENT



HAUT-RHIN PROPRE



En bref

ORAGE VIOLENT ET INONDATIONS



Réunion sur site "inondations"

Vendredi 8 juin en soirée, un terrible orage en deux phases a déferlé sur notre commune. De nombreuses habitations ont été inondées dans plusieurs rues : Rankweg et Vergers à Mortzwiller - Grand'rue, Belfort et Feldweg à Soppe-le-Haut. Dans la plupart des cas, l'eau s'est engouffrée dans les caves et 30 à 40 centimètres recouvraient les sols.

Une telle situation n'arrive fort heureusement que rarement dans nos villages situés plus près de la source du Soultzbach que Soppe-le-Bas, Diefmatten ou Balschwiller qui subissent plus souvent ce type de désagréments. Quelques jours auparavant, nos voisins de Soppe-le-Bas étaient inondés et les écoles maternelle et élémentaire que fréquentent nos enfants ont été durement touchés.

L'orage du 8 juin dernier est resté stationnaire au-dessus de la commune pendant près d'une heure. Une filiale de Météo France a téléphoné au Maire pour lui signaler cette anomalie et l'informer des risques de ruissellement et de débordement des cours d'eau. Les conduites d'eau pluviale situées sous les voiries n'étaient malheureusement pas calibrées pour supporter de telles charges et certaines d'entre-elles étaient saturées.



Les Sapeurs-Pompiers du Vallon du Soultzbach ont été fortement mobilisés ce soir-là et secondés par les corps de Burnhaupt-le-Haut, Burnhaupt-le-Bas et même Heimsbrunn. Le dévouement de ces hommes et de ces femmes doit être une fois de plus mis en avant et ils doivent être remerciés pour le temps qu'ils mettent à la disposition des populations lors de tels sinistres. Dès le samedi matin, le SICTOM a mis disposition une benne pour permettre aux sinistrés de jeter les éléments mouillés et inutilisables.

Malgré le caractère exceptionnel d'un tel événement climatique, la municipalité n'est pas restée inactive. Dès le lendemain, le Maire a écrit aux autorités pour envisager de réfléchir à la mise en place de solutions pour éviter de reproduire ces problèmes. Une réunion a été organisée le vendredi 22 juin avec les services concernés du Département du Haut-Rhin pour engager ce travail qui doit passer par la prise de conscience de tous les acteurs : riverains, agriculteurs et collectivités.

Le réchauffement climatique n'est certainement pas étranger à l'accumulation de ces orages et catastrophes. Nous devons tous nous préparer et prendre des mesures pour limiter ou éviter les dégâts dans les années à venir.

COURSE CYCLISTE

Le Grand Prix de Sentheim, course cycliste annuelle, a eu lieu le 29 avril 2018.

Circuit : **départ Sentheim** - rue de Mortzwiller - rue des Primevères - rue de Sentheim - chemin communal Sentheim/Soppe-le-Haut - rue Principale D 14B - Mortzwiller - rue de Sentheim - **Sentheim arrivée.**

Distance du tour : 5,7 km
Nombre de tours : 13 tours
Distance totale : 74,1 km



En bref



Laurent Liller



Michel Setif

DU CHANGEMENT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SOULTZBACH (SIS)

Le 12 avril dernier, le Comité du Syndicat Intercommunal du Soultzbach était réuni pour approuver le budget 2018. Lors de cette réunion, plusieurs modifications ont été apportées pour réorganiser les instances du SIS.

En effet, M. Richard MAZAJCZYK, Maire de Soppe-le-Bas est revenu sur le départ d'Angélique DROUET de son poste de Vice-présidente au SIS. Il a indiqué que depuis les mois de mai-juin 2016 Mme DROUET n'était plus très présente à la mairie de Soppe-le-Bas suite à des problèmes personnels.

Cependant, en tant que Vice-présidente, elle continuait à fournir un travail vis-à-vis du SIS. C'est en apprenant, du Président du SIS, les absences de Mme Drouet au sein de la structure (PV SIS du 4 octobre 2017) que le Maire de Soppe-le-Bas, après avoir averti l'intéressée, lui a retiré ses délégations au sein de la commune. Dès lors, celle-ci a décidé de démissionner.

Suite à cette situation, une réorganisation des missions s'imposait pour prendre la suite de celles de Mme DROUET qui était en charge des écoles (maternelle et élémentaire) et du fonctionnement du bus scolaire.

Pour ce faire, M. Dominique RULOFS a remis sa démission de Vice-président et a ainsi permis à M. Laurent LILLER (Nouvel adjoint au Maire de Soppe-le-Bas) de devenir 1er Vice-président du SIS en reprenant la charge de gestion du corps intercommunal des Sapeurs-Pompiers et avec la une nouvelle mission liée aux bâtiments scolaires situés à Soppe-le-Bas. Dans le même temps, Michel SETIF (Conseiller Municipal du Haut Soultzbach issu de Mortzwiller) a pris la seconde Vice-présidence. Il reprend les missions de Mme DROUET au niveau de la gestion des écoles et du bus scolaire.

Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach reste quant à lui Président du SIS.

Cette nouvelle organisation permet de disposer d'un équipe resserrée et disponible pour gérer les compétences du Syndicat Intercommunal du Soultzbach et permet un juste équilibre et une implication des communes dans celui-ci.

Agenda



13 Juillet à 19h
Bal Tricolore
Soppe-Le-Haut

15 Septembre à 16h30 Inauguration Mairie, école et Salle festive
Mortzwiller

22 Septembre
Journée Citoyenne
(si mauvais temps reporté au 06 Octobre)

Carnet de famille

Les petits bouts

Ben TROQUIER, né le 13 janvier 2018, fils de Mathieu TROQUIER et Marine KESSLER, domiciliés 11 rue des Vergers à Mortzwiller



Mila SOR, née le 22 janvier 2018, fille de Joan SOR et Virginie PEREZ DOS SANTOS, domiciliés 22A Grand'Rue à Soppe-le-Haut



Paul BOUTTAZ, né le 28 janvier 2018, fils de Damien BOUTTAZ et Alice TOULZA, domiciliés 1 rue de Sentheim à Mortzwiller



Guilhem SCHMELTZ, né le 16 février 2018, fils de Olivier SCHMELTZ et Suzon MAILLOT, domiciliés 14 rue Allmend à Mortzwiller



Hugo DEVILLE BLOCK, né le 25 avril 2018, fils de Nicolas DEVILLE et Edith BLOCK, domiciliés 33 Grand'Rue à Soppe-le-Haut



Les nouveaux arrivants



SOPPE-LE-HAUT

M. et Mme Brice BEZARD et leurs enfants
7 Grand'Rue

M. et Mme Martial BRINGEL
91 Grand'Rue

Mme Catherine ZIEGLER
2A rue de Belfort

M. Benoît SCHMITT et Mme Nathalie GOITTE
4 rue de l'église

M. Hervé PARRET et Mme Marie KUTTLER
15 Rue Kaufweg

M. Yves CLADEN
42 Grand'Rue

M. Micke HUTTER
42 Grand'Rue

Mme Josiane BOHRER
42 Grand'Rue

MORTZWILLER

Madame Emilie KOLLER
46 rue Principale

Madame Marine KESSLER
11 rue des Vergers

M. Julien DEGROISE et Mme Carole HEIMBURGER et leurs enfants Djayson et Hugo
68A rue des Vergers

M. Sébastien PUECH et Mme Krystina WEIDERKEHR et leurs enfants Nolann et Orèna
11 rue du Soultzbach

Elle nous a quitté

ELIANE SCHNEIDER née KINDBEITER, décédée le 23 décembre 2017 à MULHOUSE.



Boîte à images





***La municipalité du Haut Soultzbach
vous souhaite
de très belles vacances estivales !***

LE HAUT SOULTZBACH

40 Rue Principale – MORTZWILLER - 68780 LE HAUT SOULTZBACH

Tel : 03 89 82 52 10 - Fax : 03 89 39 03 77

mairie@le-haut-soultzbach.fr

www.le-haut-soultzbach.fr

www.facebook.com/lehautsoultzbach

Ouverture des mairies :

Lundi de 10H à 12H / 16H à 18H à Mortzwiller

Mardi de 16H à 18H à Soppe-le-Haut

Jeudi de 9H à 11H à Soppe-le-Haut / de 14H à 16H à Mortzwiller

Vendredi de 14H à 16H à Mortzwiller / de 16H à 18H à Soppe-le-Haut